

2011_B094

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant -
- Avenant n° 1 au marché n° 08M054 relatif au lot n° 13 de la construction de la piscine
intercommunale de Fuveau - Avenant augmentant le montant du marché**

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 1^{ER} AVRIL 2011

Rapporteurs: Messieurs Jacky PIN
Gérard Bramouille

Objet: Piscine intercommunale Virginie Dedieu à Fuveau - Construction
Autorisation de signer un avenant - Avenant N°1 au marché de
travaux N°08M0054 - lot n° 13 Equipements cabines - Vestiaires et
casiers
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

En date du 25 juin 2004 le conseil communautaire décidait la construction de la 1ère piscine intercommunale sur la commune de Fuveau, implantation décidée compte tenu d'une part, des éléments portés à déclaration d'intérêt communautaire et du projet éducatif qui en découlait et d'autre part de la nécessité d'engager une plus juste répartition des équipements nautiques sur le territoire. Les travaux sont en cours et dans le cadre de leur avancement un avenant au lot Equipements cabines - Vestiaires et casiers se révèle aujourd'hui nécessaire pour les motifs ci-après exposés.

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer l'avenant cité en objet pour lequel la Commission d'appel d'offres du 1^{er} avril 2011 a émis un avis favorable.

L'opération de construction de la piscine de Fuveau, entreprise au titre de la compétence qui est dévolue à la CPA sur les équipements sportifs comporte 18 lots pour un montant total de 6 520 000€HT.

La signature du marché de travaux faisant l'objet de l'avenant dont l'autorisation de signature vous est demandée, a été autorisée par délibération du bureau 2009B357 en date du 7 novembre 2008. Par marché à prix global et forfaitaire n° 08M0054 la CPA confiait à l'entreprise SUFFIXE la réalisation des travaux du lot N° 13 - Equipements cabines - Vestiaires et casiers pour un montant de 73 131.35 € HT.

Dans ce cadre, il convient de préciser que l'opération budgétaire fait l'objet de l'autorisation de programme n° DI 428 RAP votée en 2007, d'un montant consolidé après révision de 10 705 465 € TTC et que le montant de l'avenant est inclus dans l'enveloppe révisée de l'Autorisation de Programme au titre des aléas et imprévus.

Exposé de motifs :

Le présent avenant dont l'autorisation de signature vous est demandée a pour objet principal la prise en compte de travaux supplémentaires induits par la volonté du maître d'ouvrage d'équiper les casiers de serrures électroniques en remplacement des serrures à clés.

En effet, après avoir testé sur un équipement existant le système de fermeture électronique des casiers la direction des piscines de la CPA constate de nombreux avantages à cette disposition :

- la disparition de tous les inconvénients liés à la gestion par les usagers d'un objet supplémentaire (clés ou bracelet)
- la modularité offerte dans l'équipement (un seul code peut être donné à un responsable de groupe pour gérer 20 casiers d'un coup), ce qui est intéressant si les vestiaires collectifs sont engorgés ;
- la liaison possible vers le contrôle d'accès pour une gestion en temps réel ainsi que vers l'asservissement à l'alarme anti-intrusion en cas d'effraction;
- des claviers adaptés à la nouvelle réglementation PMR (braille) ;

Le montant de cet avenant s'élève à 16 861.05 € HT ce qui porte le montant total du marché à 89 992.40 € HT ce qui représente une augmentation de 23%.

Montant initial du marché :73 131.35 € HT

Montant de l'avenant :16 861.05 € HT

Nouveau montant du marché :89 992.40 € HT

Compte tenu des éléments qui viennent de vous être présentés, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

Visas:

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code des marchés publics modifié issu du décret du 1er août 2006 ;

VU la délibération n° 2009-B0357 du Bureau de la Communauté du 22 avril 2009, autorisant la signature du marché 08M0054,

VU la délibération n02009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau;

Dispositif:

Compte tenu des éléments qui viennent de vous être présentés, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER l'avenant n° 1 au marché n° 08M054 « Constuction de la Piscine Intercommunale Virgine Dedieu à Fuveau - lot n°13 : Equipements cabines - Vestiaires et casiers passé avec l'entreprise SUFFIXE;

AUTORISER Madame le Président ou son représentant à signer le présent avenant et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement;

DIRE que la dépense sera imputée au budget d'investissement de la Communauté fonction 411 - AP DI 428

FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 1^{er} avril 2011

OBJET DU RAPPORT :

Piscine intercommunale Virginie Dedieu à Fuveau - Construction
Autorisation de signer un avenant - Avenant N°1 au marché de travaux N°08M0054 - lot n° 13
Equipements cabines – Vestiaires et casiers

DIRECTION/SERVICE :	MO		
Nom du Rédacteur du rapport :		I.LOUIS	TEL : 04 42 93 91 92
Nom du correspondant financier :		F.GUEGAN	TEL : 04 42 93 91 93
Code service astre :	1J		

Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles :

Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

AP/CP n° DI 428 AP	
Fonction/ opération/ nature	
:	428-2318-411
Montant AP initiale :	8659150 € TTC
Montant AP après révision :	10705465 € TTC
Déjà financé :	

CP2011	CP Réalisé et engagé	Disponible avant Rapport	Montant du rapport
2 182 926	1 897 883.92	285 042.08	20 165,82 €TTC



**CONSTRUCTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE
VIRGINIE DEDIEU A FUEAU**

**Avenant N°1 au marché de travaux N° 08M054 -
lot n° 13 Equipements cabines – Vestiaires et
casiers**

Titulaire : Suffixe

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N°08M054

Marché initial de travaux en date du 2 décembre 2008 enregistré à la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence le 10 décembre 2008.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

L'entreprise

SUFFIXE

BP 10

70 190 RIOZ

Représentée par Monsieur Olivier MOUGEL

d'autre part,

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent avenant a pour objet principal la prise en compte de travaux supplémentaires induits par la volonté du maître d'ouvrage d'équiper les casiers de serrures électroniques en remplacement des serrures à clés.

En effet, après avoir testé sur un équipement existant le système de fermeture électronique des casiers la direction des piscines de la CPA constate de nombreux avantages à cette disposition :

- la disparition de tous les inconvénients liés à la gestion par les usagers d'un objet supplémentaire (clés ou bracelet)
- la modularité offerte dans l'équipement (un seul code peut être donné à un responsable de groupe pour gérer 20 casiers d'un coup), ce qui est intéressant si les vestiaires collectifs sont engorgés ;
- la liaison possible vers le contrôle d'accès pour une gestion en temps réel ainsi que vers l'asservissement à l'alarme anti-intrusion en cas d'effraction;
- des claviers adaptés à la nouvelle réglementation PMR (braille) ;

ARTICLE 1 : OBJET

Les serrures des casiers sont électroniques en remplacement des serrures à clé avec installation de 11 pupitres de commande.

ARTICLE 2 : COUT

Le montant de cet avenant s'élève à 16 861.05 € HT ce qui porte le montant total du marché à 89 992.40 € HT ce qui représente une augmentation de 23%.

Montant initial du marché :73 131.35 € HT
Montant de l'avenant :16 861.05 € HT
Nouveau montant du marché :89 992.40 € HT

ARTICLE 3 : CLAUSE DE NON RECLAMATION

Le titulaire renonce à toutes les réclamations ultérieures ou recours qui pourraient résulter de l'application du présent avenant.

ARTICLE 4 : VALIDITE

Le présent avenant entrera en vigueur à la date de sa notification au titulaire par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 5 : AUTRES DISPOSITIONS

Tous les autres termes et dispositions du marché initial non visés par le présent avenant restent inchangés.

Fait à _____, le _____

Fait à Aix en Provence, le _____

Pour le titulaire

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux sports

Jacky PIN

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant -
- Avenant n°1 au marché n° 08M054 relatif au lot n° 13 de la construction de la piscine
intercommunale de Fuveau - Avenant augmentant le montant du marché**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINT MASINI



Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 13 AVR. 2011